

S L O W

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT DE DIVERS MOBILIERS POUR LE GROUPE SCOLAIRE « TERRE DE LYS »

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par la société COMAT ET VALCO ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société COMAT ET VALCO (253 Boulevard Robert Koch 34536 BEZIERS CEDEX) un devis concernant l'achat de divers mobiliers au Groupe Scolaire « Terre de Lys » pour un montant de 3.240€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 novembre 2024

DEC2024_172

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

